basculeur, de Condé, a reçu un sac de grains sur le poignet. Fracture du poignet.

— A la Société Industrielle de Ferblanterie, Deschamps Marcel, 13 ans et demi, apprenti tôlier, s'est coupé grièvement à la main en cintrant une charbonnière.

— A la Verrerie de l'Escaut, Jénart Joseph, 24 ans, déchargeur de bateaux, en soulevant une brouette pleine de charbon a senti un craquement entre les deux épaules.

Arrestation. — Samedi matin les gardes Licart et Vignoulle ont arrêté Place Emile, déchargeur de bateaux, pour contravention à un arrêté d'expulsion.

CAMBRAI

Une séance récréative très réussie a été donnée le jour de Noël, à 5 h. du soir, dans la salle des fêtes de l'Institution N.-D. de Grâce, par les élèves de cet établissement aux familles de la ville visitées par les Conférences de St-Vincent de Paul.

Cinq cents personnes assistaient à cette soirée dans laquelle se déroula un drame émouvant intitulé : « Monsieur l'Aumônier ». Vers la fin de la séance, une distribution abondante de jouets et de gâteaux et une tombola gratuite mirent le comble au bonheur qu'éprouvait déjà l'assistance.

SOLESMES

Noël. — La fête de Noël a été célébrée avec piété; les communions à la messe de 5 heures furent très nombreuses; les offices furent suivis par une foule de fidèles, l'église était devenue trop petite; pendant la messe de 10 h., chantée par la chorale, la musique municipale sous la direction de M. Lucien Mousseau, exécuta d'une façon parfaite les morceaux dont nous avons donné le programme dans notre numéro de jeudi.

BERTRY

Soirée récréative. — Bravo pour la belle soirée que les jeunes gens de la Jeunesse Catholique nous ont offerte. Il faudrait les nommer tous, chanteurs et acteurs, pour ne pas s'attirer de démentis de la part des auditeurs car tous ont su être à la hauteur de leur rôle.

La désopilante comédie « Maman Sabouleux » a été le clou de cette soirée. « Un bravo » bien rendu par la section dramatique a vivement ému l'assistance.

CLARY

Arbre de Noël. — Le jour de Noël, dans une salle bondée d'enfants et de parents, a été célébrée à six heures, la fête de l'Arbre de Noël, organisée par la Ligue des Françaises. Après le premier chant, la surprise fut générale lorsque tout à coup la salle fut illuminée par une multitude de lampes électriques dissimulées dans des bouquets de toutes sortes, des fleurs aux couleurs bigarées. Ce spectacle féérique était dû au gracieux concours de MM. Depoit, ingénieurs électriciens. Puis le concert agrémenté de projections réussit, grâce au talent des différents artistes, à contenir un moment encore l'impatience des enfants, qui furent enfin être tous satisfaits, à la grande joie des papas et des mamans.

AVESNES

TRÉLON

Accident. — Samedi 26 décembre, à neuf heures du soir, les chevaux de la Brasserie Centrale, arrivaient sans conducteur à la porte de la Brasserie. Mme Bruna, sortant à ce moment, s'empressa de prévenir M. Paillas Georges, propriétaire de la brasserie. Ce dernier constata que les rênes étaient cassées et conclut aussitôt que son garçon brasseur, M. Souverain, avait été victime d'un accident. Peu de temps après on apprenait que le garçon brasseur était tombé de son camion sur la route d'Eppe-Sauvage à Trélon. Le malheureux a eu le courage de se traîner à genoux, sur une longueur de 200 mètres. Deux douaniers de service entendant les plaintes s'empressèrent autour du pauvre homme et le conduisirent dans la première maison d'Eppe-Sauvage.

Les médecins ne peuvent se prononcer sur l'état du blessé qui se plaint de douleurs internes.

ÉTATS-CIVILS

ÉTAT-CIVIL DE LILLE

BONBONS POUR LE NOUVEL AN
THOMAS, 5, Rue du Priez, Lille

Publications. — Peisener Arthur, journalier, et Germain Jeanne, busetière, rue de Wazemmes, 124. — Waeghe Isaïe, noyauteur, rue de la Paix-d'Utrecht, 14, et Cattiaux Angèle, tailleuse, id. — Gosseye Pierre, chauffeur, et Dubiez Céleste, rattacheuse, rue de Londres, 50. — Bardoel Julien, journalier, et Ghesquière Blanche, bambrocheuse, rue de Bailleul, 17. — Maerten Louis, monteur, rue St-Sébastien, 28 et Caby Angèle, mécanicienne, Jardin du Prévot, 8. — Achaire Victor, employé, rue Duplex, 3 et Blangy Stéphanie, couturière, rue de l'Espérance, 3. — Legroux Albert, empl. au chemin de fer à Hucqueliers et Bonnel Julienne, commerçante, rue Kuhlmann, 35. — Houssoy Désiré, fondeur, rue Longueil, 9, et Chaudron Gabrielle, bambrocheuse, id. — Noé Fernand, empl. au chemin de fer, à St-André et Delobel Eléonore, s. prof., rue du Grand-Balcon, 16 bis. — Gourmez Jules, brodeur à Flers, et Crombez Berthe, brodeuse, rue Malsence, 22. — Nachin Lucien, sous-lieutenant au 43e à Lille, et Boutelier Berthe, s. prof. à Condé. — Laroy Jules, tourneur à Lille, et Verwaerde Marie, dentellière à Méteren. — Lenglart Marcel, employé, rue Ste-Catherine, 18 et Jésupret Berthe, rue Caumartin, 88. — Lesage Henri, droguiste à Dunkerque et Coeugniet Blanche, s. prof. place Richebé, 4. — Lukens Emile, trieur et Depondt Thérèse, fileuse, rue de Bailleul, 5. — La Proste Marie-Charles, s. prof à Lille, et Bouquez Alice, s. prof. à La Madeleine. — Dachicourt Emile, garde-frein à Lille, et Cnudde Germaine, tisserande à Marcq-en-Barœul. — Planet Edmond, soldat au 16e chasseurs à Lille, et Souffron Gabrielle, bainchisseuse, à Neuilly-sur-Seine. — Gautier André, électricien à Lille, et Vidal Florentine, s. prof. à La Madeleine. — Guillemot Ferdinand, chauffeur à Phalempin, et Houvenaghel Louise, lingère, rue des Meuniers, 108. — Constant Henri, empl., cité Mexico, 1, et Repillez Madeleine, bambrocheuse, cour Trachet, 21. — Lacroix Pierre, camionneur, rue Franklin, 5, et Van Dycke Silvie, peigneuse, rue de Flandre, 83.

—o—

LA MADELEINE. — Du 18 au 25 décembre. — **Naissances.** — Picavet Denise, rue Jeanne-Maillotte, 67. — Drumez Julien, rue du Ballon, pavillon Sainte-Marie. — Nouwynck Georges, rue du Quai, 101. — Cayen Paul, rue des Promenades, 7. — François Edouard, rue de Berkem, 10. — Bouchery Jeanne, rue de Lille, villa Sainte-Anne. — Vermelle Paul, rue Faidherbe, 66. — Vanden Abeele Henriette, rue Godefroy, 5. — Oster Irma, rue de la Chapelle, 59.

Publications de mariages. — Van Vlanderen Armand, mouleur, à Marcq-en-Barœul, et Coraille Gabrielle, cartonnière, à La Madeleine. — La Proste Marie, à Lille, et Bouquey Alice, à La Madeleine. — Grégoire Adolphe, ajusteur, à La Madeleine, et Vinial Raymonde, journalière, à Faches-Thumesnil. — Gosseye Pierre, chauffeur, à La Madeleine, et Dubiez Céleste, rattacheuse, à Lille.

—o—

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 26 décembre

Publications. — Jules Fourlegnie, s. prof., rue de l'Alouette, 56, et Emilie Vincourt, s. prof., à Raimbeaucourt. — Amand Camerlynck, journalier à Calais, et Emma Deprey, femme de chambre à Calais. — Jules Dewaele, employé aux tramways à Wattrelos, et Angèle Derudder, dévideuse, rue d'Alger, 33. — Médard Hillewaert, maréchal, rue Lafontaine, 20 et Julienne Leconte, dévideuse à Hem. — Albert Facques, s. prof., rue des Lignes, 7 et Marie Martin, s. prof., à Richebourg-l'Avoué. — Félix Vandersarren, débourreur, à Estaimpuis, et Gabrielle Mullemeester, journalière à Roubaix. — Henri Becquart, journalier, rue St-Laurent, 14 et Malvina Candellier, servante à Cambrai. — Henri Wynckels, domestique, rue du Fontenoy, 59, et Marie Degroote, lessiveuse, rue du Fontenoy. — André Bouillant, capitaine au 29e d'artillerie à Laon, et Alice Bernier, s. prof., rue Dammartin, 5. — François Belon, apprêteur, à Wattrelos, et Clémence Dewolf, servante, rue de Lille, 194. — Florentin Cartigny, cimentier à Calais, et Marie Declerck, journalière à Calais. — Ernest Valet, brodeur à Mouvaux, et Augustine Hedebaut, piqûrière, rue du Fresnoy, 39. — Arthur Vaneenoo, employé de commerce, rue Chanzy, 18, et Clémence Isaac, piqûrière, rue Lacroix, 147. — Jules Pouillet, s. prof., rue de Mouvaux, 10, et Elisa Leroux, s. prof., rue St-Antoine 58.

Mariages. — Achille Nivesse, employé de commerce, rue de Beaurewaert, 129 et Alice Allard, id., rue de Mons, 51. — Léon Nieuvars, représentant de commerce à Lille et Hélène Théry, s. p., rue de Rome. — Pierre Picke, ébéniste à Wattrelos et Germaine Capette, piqûrière, rue de l'Ommelet, imp. Balzac, 58. — Marcel Claus, monteur de Jacquarts, rue d'Inkermann, 6 et Jeanne Chrétien, retordeuse, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 5. — Delannoy François, teinturier, rue de l'Epeule, 29, cour Lampe, 29 et Mathilde Dheygre, soigneuse, id, 17. — Victor Delporte, zingueur, rue de Croix, 47 et Elisa Steenewerckers, chamarreuse, rue des Sept-Ponts, fort Mazure, 19. — Pierre Charlet, monteur de Jacquarts, rue de Milan et Louise Philips, repasseuse, rue de l'Alma, 116. — Elie Verhaeghe, magasinier, rue de Mouvaux, cour Fievet, 4 et Marthe Collier, soigneuse, id., cour Frère, 16. — Henri Lampe, tisserand, rue de l'Epeule, 9e cour Lampe, 25 et Eugénie Godard, tisserande, rue de Béthune, 89.

Jean Vens, rattacheur, rue Archimède, cour Honoré et Joséphine Tytgat, soigneuse, rue de la Barbe-d'Or, 37. — Jean Ladam, teinturier, rue Nabuchodonosor, 76 et Germaine Leclercq, dévideuse, rue de Tournai, 1. — Balloy François, scieur mécanique, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilliez, 1 et Otevaert Laure, soigneuse, rue du Fontenoy, c. Moreau, 26. — Louis Guienne, rattacheur, rue de Lannoy, cour Boyaval, 32 et Angèle Baeq, rattacheuse, id., 29. — Noël Janssens, rattacheur, quai de Lorient, 23 et Marguerite Vadot, bobineuse, quai de Lorient. — Louis Baudhuin, tisserand, rue Lannes, cour Bonnet, 2 et Fernande Leblon, cannetteuse, rue d'Estaing, cour Bonnet, 3. — Adrien Blan Talon, journalier, rue des Longues-Haies, 191 et Jeanne Steppe, journalière, rue des Longues-Haies.

du 27 décembre

Naissances. — Julia Bilkin, avenue Julien-Lagache. — Nelly Maschelein, id. — Julien Roussel, rue Villars, 5. — Lucien Labbens, rue d'Estaing, cour Bonnet, 7. — Thérèse Nys, rue Saint-Roch, 40. — André Debliecck, rue de l'Industrie, 133.

Décès. — François Debray, 5 mois, rue de la Paix, 79. — Pauline Vercoutere, 56 ans, ménagère, avenue Julien Lagache, 70. — Xavier Hackels, 59 ans, cocher, rue de Maubeuge, 70. — François Carpentier, 75 ans, s. p., rue de Roma, 106.

—o—

CROIX. — Naissances. — Raymonde Delebecque, rue Chevreul, cour Cormant. — Vandeputte Emilienne, rue des Ogiers, carrière Selosse. — Georges Lambrechts, rue Carnot, 2.

Décès. — Cajetan Briffaut, 59 ans, rue de Roubaix, 5.

—o—

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 27 décembre

Naissances. — Deschamps Jean, rue Ste-Barbe, 17. — Caradec Marcel, rue du Sergent-Robillot, 22. — Evrard Emile, rue de la Blanche-Porte, 159.

Décès. — Sueur François, 6 mois, rue des Cinq-Voies, impasse Delcroix, 1. — Delange Lambert, 58 ans, rue Nationale, 122. — Destombes J.-B., 59 ans, rue de Menin, 180.

Donnez des LIVRES
Bons, sérieux, utiles
Ce sont les meilleures
ÉTRENNES pour 1909

Série à 1 franc

Le Soc. — PIERRE L'ERMITE
Restez chez vous. — id.
La Grande Amie. — id.
L'Emprise. — id.
La Brisure. — id.
Les prétendants de Claudette. — A. DOURLIAC
Après l'option. — R. DUGUET
Dans la Tourmente. — E. DAUDET
Au temps de l'Empereur. — id.
En 1815. — id.
Fils d'Emigré. — id.

Chaque volume broché : 1.00 ; franco : 1.15
Relié : 1.50 ; franco : 1.70

En vente à la Librairie de la Croix du Nord
1, rue des Sept Agaches (Grand'Place)
— LILLE —

CHOSES MILITAIRES

Comment on s'engage

Pour mes jeunes lecteurs qui ne trouvent pas toujours dans le *Courrier militaire* de chaque semaine les solutions aux questions qui les intéressent, j'ouvre aujourd'hui une nouvelle rubrique : les *Comment*. A cette place, une fois par mois, et plus souvent s'il est nécessaire, ils s'initieront aux diverses règles pratiques qu'ont intérêt à connaître ceux qui atteignent l'âge de la conscription et ceux qui, devançant leur sort, veulent entrer dans l'armée à un titre quelconque. Ils verront ainsi *comment on s'engage, comment on rengage, comment on devient officier, comment on obtient un sursis d'incorporation, etc.* Et je serai reconnaissant à ceux qui m'indiqueront, dans cet ordre d'idées, un sujet pratique à traiter en vue de l'intérêt général.

Nous commencerons aujourd'hui par voir *comment on s'engage.*

Avant d'étudier cette question, posons ici une définition qui me paraît de première importance. Qu'entend-on par cette expression : *devancer l'appel ?*

Tout jeune homme qui, pour un motif quelconque, entre dans l'armée avant la date normale de son incorporation, devance l'appel. Les uns, désireux de suivre la carrière des armes, contractent, entre 18 et 21 ans, un engagement de trois, quatre ou cinq ans. Les autres, voulant simplement se débarrasser de leurs obligations militaires tout en n'accomplissant que leurs deux années légales, contractent, sous certaines conditions indiquées ci-après un engagement qui les rendra à leurs occupations à 22 ans au plus tard. (C'est l'engagement spécial prévu par l'article 50 de la nouvelle loi militaire.)

Il y a donc actuellement dans l'armée trois sortes d'engagements volontaires : 1° l'engagement de trois ans ; 2° celui de quatre ou cinq ans, et 3° l'engagement que nous appellerons : *conditionnel.*

*

Quelles sont, tout d'abord, les conditions générales que doit remplir tout jeune homme désireux de contracter un engagement volontaire dans l'*armée métropolitaine*, troupes de France, troupes d'Algérie-Tunisie ?

Le candidat à l'engagement doit être français, et justifier qu'il n'est ni marié, ni veuf avec enfant, ni déjà lié d'une façon quelconque au service militaire. Il doit réunir les conditions d'aptitude exigées pour chaque arme (infanterie, artillerie, cavalerie, génie, train des équipages). Les engagements ne sont pas reçus dans les sections. On peut, pour trois, quatre ou cinq ans, s'engager *à toute époque de l'année.* Les engagements conditionnels de l'article 50 ne se contractent qu'en *octobre* de la 18e, 19e ou 20e année.

Comment procède celui qui veut se lier au service par engagement ? Porteur de son extrait de naissance, d'un certificat de bonne vie et mœurs et du consentement de ses père, mère ou tuteur (pièce exigée seulement de ceux qui n'ont pas 20 ans), le jeune homme se présente devant un commandant de Bureau de recrutement. Cet officier supérieur se met en mesure de faire venir la dernière pièce : l'extrait du casier judiciaire qui complètera le dossier et indique au futur engagé les jour et heure auxquels il devra se présenter pour subir devant un médecin militaire la *visite médicale.* Si le sujet est reconnu sain, robuste et exempt d'infirmité ; s'il réunit les conditions d'aptitude, de taille et de poids exigées pour l'*arme* qu'il ambitionne, on lui délivre un *certificat* avec lequel il n'aura plus qu'à signer devant le maire d'un chef-lieu de canton et en présence de deux témoins (hommes ou femmes), son *acte d'engagement.* L'engagé est dirigé sur son corps aux frais de l'Etat, par les soins de l'Intendance, dans les quarante-huit heures qui suivent la signature de l'acte. Il peut être changé de régiment si les besoins du service l'exigent. Il n'a pas — comme beaucoup de jeunes gens le croient — le droit de changer ultérieurement de corps, s'il le désire. Tout engagé qui est *réformé* par la suite, doit passer la révision avec sa classe d'âge et il peut être pris pour le service, déduction faite du temps accompli par lui auparavant.

L'engagé qui ne se présenterait pas à son poste dans les délais portés sur son *ordre de route*, est déclaré *insoumis* et poursuivi comme tel.

L'engagement de trois ans ne donne droit à aucun *avantage pécuniaire.* Mais, à partir du commencement de sa troisième année de service, l'homme a droit à la *haute-paye journalière* (0 fr. 20 pour le soldat : 0 fr. 60 pour le caporal ; 1 franc pour le sous-officier).

L'engagé de quatre ans reçoit lui, une prime qui peut être de 100, 150 ou 200 francs, suivant le corps. Celui qui se lie pour cinq ans, peut toucher une prime variant de 200 à 400 francs. Ces primes sont acquises à l'engagé du jour où il a rejoint son corps. Elles peuvent, sur sa demande, ne lui être versées immédiatement qu'en partie. Le reliquat est placé à 2 fr. 50 % d'intérêt par les soins de ses chefs. (Voir, au Recrutement, le tableau des régiments par catégories de primes.)

Arrivons à l'*engagement conditionnel* qui permet à celui qui le contracte de choisir son corps dans sa région, et d'être renvoyé dans ses foyers au bout de deux ans de service. Pour pouvoir devancer dans ces conditions, il faut que le sujet ait obtenu le *B. A. M.* (*brevet d'aptitude militaire*), et pris l'engagement d'effectuer, tous les trois ans, des périodes dans la réserve et dans la territoriale. Il faut, en outre, qu'il obtienne avant sa libération, le *Brevet d'aptitude aux fonctions de chef de section.* Je renvoie mes lecteurs à la brochure en vente à la *Bonne Presse* (0 fr. 75). Ils y verront que le *B. A. M.* permet à celui qui s'en est muni, de passer *caporal en quatre mois* (au lieu de six), *sergent en neuf mois* (au lieu de douze), et d'arriver à être promu *officier de réserve* (s'il affronte les épreuves *ad hoc*), *en dix-huit mois de service.*

Je termine en rappelant que les engagements dans la *légion étrangère*, ouverts à tous les étrangers, ne sont permis qu'aux Français faisant partie par leur âge de la réserve. Ils doivent se lier au service *pour cinq ans.* Celui qui veut s'engager dans une *compagnie d'ouvriers d'artillerie* ou *d'artificiers*, doit subir un « essai » dans un arsenal et obtenir l'autorisation du ministre de la Guerre. Dans les *corps indigènes* de l'armée d'Algérie-Tunisie (tirailleurs algériens et spahis), l'autorisation du général en chef (Alger ou Tunis, suivant le cas) est exigée avant la signature.

Cet aperçu des formalités à remplir pour entrer dans l'armée comme engagé permettra à nos jeunes gens de s'orienter. Le *Courrier militaire hebdomadaire* demeure à la disposition de ceux qui auraient des cas particuliers à faire étudier.

L. R.

Encore un homme-singe

La Science athée est dans la jubilation.

On vient, paraît-il, de découvrir dans la Corrèze un crâne — d'homme ou de singe, on ne sait pas encore — qui daterait de 170 mille ans !!! rien que ça.

Et ça, ça prouverait que le premier homme n'a pas été Adam.

Ça prouverait aussi que notre arrière-grand-père était un singe et notre arrière-grand-mère, une guenon. Ça prouverait enfin que nous ne sommes que des bêtes.

Et la Science en tressaille de bonheur et tous les primaires qui en ont assez de leur âme immortelle, qui sont gênés par le dogme de la conscience responsable de ses actes, qui regrettent de ne pouvoir sans remords et sans crainte suivre leurs instincts comme leur chien, leur chat ou leur porc, sont dans la jubilation.

Un crâne humain — épetons-le ! — qui remonte à 170 mille ans ! Voilà qui la coupe à l'Eglise, au catéchisme, aux curés et à toute l'Histoire Sainte !

Or, il n'y a pas à dire ; la Science a compté les années, elle a étudié le terrain où un crâne a été retrouvé, c'est bien 170 mille ans qu'il a ou peut-être plus encore.

Donc...

Le malheur c'est que voilà bien cinquante fois que la Science s'est mis le doigt dans l'œil avec des crânes de cette espèce et qu'après avoir tiré de ces découvertes les plus heureuses conclusions, elle a dû avouer qu'elle s'était trompée.

Attendons en paix.

L'EXTRAORDINAIRE ABONDANCE DE COPIE ENVOYÉE EN CE LENDEMAIN DE FÊTE PAR NOS CORRESPONDANTS, NOUS OBLIGE A AJOURNER L'INSERTION D'UN CERTAIN NOMBRE DE COMMUNICATIONS.

COIN DES MÉNAGÈRES

EXCELLENT GATEAU FONDANT AU CHOCOLAT

DEUX RECETTES DE GAUFRES

Pour ma dernière chronique de l'année, j'aurais, je pense, mauvaise grâce en ne servant pas à mes lectrices... des gaufres. Ne sont-elles pas de tradition ces délicieuses pâtisseries avec le jour du Nouvel An ? Pour une réunion de famille, je donnerai aussi une recette d'un excellent gâteau. L'année prochaine... il semble que c'est très loin.... je reprendrai nos causeries de cuisine pratique un peu négligées avec toutes les gâteries dernières.

⁂

Gâteau fondant au chocolat. — (Proportions pour dix à douze personnes).

Préparez d'abord : une demi-livre chocolat fin vanille ; une demi-livre beurre frais fin une demi-livre sucre en poudre, quatre œufs une cuillerée à bouche de farine, plus trente grammes beurre pour beurrer le moule.

Divisez votre chocolat en morceaux, mettez-le à ramollir dans une casserole, au bain-marie, remuez fréquemment ; lorsqu'il est complètement mou, ajoutez le beurre et tournez afin d'éviter les grumeaux. Quand la pâte est bien liée, versez-y le sucre en continuant toujours de tourner.

Cassez les œufs, battez-les comme pour une omelette et joignez-y la cuillerée de farine, à plusieurs reprises, battez encore un peu, et passez vos œufs au tamis. Enlevez du bain-marie la préparation du chocolat, de beurre et de sucre, mêlez-y les œufs passés.

Prenez un moule à charlotte ordinaire, garnissez-en exactement les parois d'un papier d'office beurré avec les trente grammes de beurre mis en réserve, puis, versez-y le mélange.

Mettez le moule au bain-marie, cuisez un quart d'heure à partir du moment de l'ébullition, démoulez au bout de ce temps sur un compotier et servez avec une crème à la vanille et un dessert sec que l'on trouve dans les bonnes épiceries et pâtisseries et qui a nom et forme « cigarettes ».

(On peut sans inconvénient laisser cuire une demi-heure et laisser refroidir avant de démouler. Se fait la veille et doit être mangé froid).

⁂

Gaufres. — Une demi-livre de beurre, un petit demi-litre de crème, une livre de cassonade blanche, deux jaunes d'œufs, un verre de cognac et une livre de farine. Ajoutez à volonté de la vanille.

Faire fondre le beurre et ajouter la crème. La vanille doit être mise dans le beurre.

Gaufres (2e recette). — Une livre de farine, même poids de beurre, même poids sucre en poudre et cinq œufs dont les blancs battus en neige. Faites fondre le beurre et laissez-le refroidir un peu avant de le verser sur le mélange composé de la farine, du sucre et des jaunes d'œufs.

Pour la cuisson, c'est trop élémentaire pour que j'y revienne n'est-ce pas ?

Et maintenant aimées ménagères, permettez-moi de vous présenter ainsi qu'à tous les membres de vos familles, mes sincères souhaits pour 1909. Que le bon Dieu veuille bien les bénir et les réaliser !

MARMITON.

(Reproduction réservée, sauf pour la « Croix » et ses suppléments).

L'INFECTION SILENCIEUSE

Un homme a aujourd'hui une attaque violente de goutte ou une crise aiguë de rhumatisme le clouant sur un lit de douleur et ne lui permettant plus l'usage d'un ou plusieurs de ses membres. Cet homme, cependant, hier encore, passait pour fort, robuste, et sa constitution paraissait défier le mal. C'était un trompe-l'œil. Il faisait de l'infection silencieuse. Peu de chose a suffi pour faire déborder la coupe déjà pleine. De l'infection silencieuse, mais nous en faisons tous. La fièvre typhoïde, dont tous les journaux signalent les ravages, nous l'avons tous à l'état latent ; il n'est pas douteux que nous avons à peu près tous le bacille d'Eberth en permanence dans notre intestin. Ce bacille est là, en compagnie de beaucoup d'autres ; ils attendent un moment de défaillance de notre organisme. Ils sont comme les chats, doux et câlins, jusqu'à la minute imprévue où ils nous griffent. Pourquoi ces microbes, après s'être montrés inoffensifs, deviennent-ils si redoutables ? A l'état normal de santé les millions de cellules phagocytes du sang, absorbent et tuent ces microbes, mais il suffit d'un refroidissement, d'un trouble de l'estomac, d'une fatigue quelconque, pour que le sang perdant de sa vitalité et ses cellules se montrant moins défensives, le microbe entre dans la place en vainqueur.

Mlle A. Legrand (Cliché Hébert, Le Havre)

Combattez donc, mes chers lecteurs, la fatigue ; méfiez-vous, et au plus petit malaise, soyez en éveil. Dites-vous bien que vos malaises, votre sensation de lassitude sont l'indice que votre sang n'est plus aussi pur, aussi riche, aussi défensif qu'il devrait être. Rappelez-vous que les pilules Pink sont le plus puissant régénérateur du sang, le plus puissant tonique du système nerveux et qu'il rendra votre sang défensif. Voici un exemple de ce que peuvent faire les pilules Pink pour les personnes fatiguées, déprimées, épuisées, pour celles dont le sang est appauvri.

Mlle Albertine Legrand, 68, rue Nationale, à Graville-Ste-Honorine, près le Havre (Seine-Inférieure), nous écrit :

« Depuis quelque temps, j'étais maladive. Je n'avais plus d'appétit, je ne mangeais presque plus et mes digestions étaient très mauvaises. J'avais souvent la migraine et des bourdonnements dans les oreilles, des vertiges. J'étais surtout très fatiguée, et il semblait que je n'avais pas de sang dans les veines. J'ai pris les pilules Pink et elles m'ont complètement rétablie ».

Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique, rhumatisme, neurasthénie. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris, trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes, franco.

Pour caisses et serviettes de voyageurs, la Maison **SOYEZ PÈRE** fabrique plus léger, plus solide, à meilleurs prix qu'à Paris. — Se charge des réparations. — Couvertures de voyage.

SI VOUS VOULEZ
Manger avec appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.
prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de
BANYULS-TRILLES
quinquina, spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.
Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, et chez les Entrepositaires.
Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 150 millions entièrement versés
Les Agences à :
ROUBAIX, 30, Grande-Rue ;
TOURCOING, 19, rue Carnot ;
paient dès à présent les **COUPONS** à l'échéance de janvier 1909
ORDRES DE BOURSE (comptant ou terme)
Versements, Echanges, Transferts
Renouvellement de Feuilles de Coupons, etc.
Souscriptions, **LOCATION de COFFRES-FORTS**
GARDE DE TITRES
Dépôt de Colis

LES EFFETS DU FROID

C'est au ralentissement des fonctions de la peau qu'il faut attribuer la plupart des affections qui sévissent à cette époque de l'année. En effet, pendant la saison chaude, la sueur, liquide d'excrétion, de dépuration du sang, élimine hors du corps des résidus : chlorure de sodium, des acides gras, de l'urée et autres produits dont l'élimination est nécessaire. Or, le froid, en diminuant la sueur, rend cette élimination imparfaite. De là la recrudescence de toutes les affections de la peau, de tous les vices du sang, eczémas, ulcères variqueux, etc., et la vogue toujours croissante des sérieux remèdes tels que :

Le Dépuratif Delezenne

guérissent les affections les plus rebelles et les plus anciennes. Le Dépuratif Delezenne est recommandé par les médecins les plus en renom pour purifier le sang dans les cas de Dartres, Eczémas, Ulcères de varices, Acrétés, Clous, Vices du Sang. Le flacon : 4 francs.

Le Baume Sainte-Geneviève s'emploie comme une pommade. — Le n° 1 dans les Irritations, Impetigo, Boutons, Plaies, Abcès, Clous. Le n° 2 pour les Eczémas, Dartres, Acné, Ulcères de varices. Le n° 3 dans les Affections parasitaires et les Plaies anciennes. — Le prix est de **1 fr. 50** le pot, quel qu'en soit le numéro.

Phie DUBUS, 7, rue des Arts, en face la rue de Roubaix, Lille.

EVITER LES CONTREFAÇONS

Des attestations de personnes guéries d'affections datant de 20 ans et plus sont à la disposition de tous ceux qui en feront la demande.

DÉPÊCHES de la NUIT

Le Jubilé sacerdotal du Souverain Pontife

Rome. — Au milieu d'une énorme affluence les fêtes du Jubilé se sont terminées par une cérémonie grandiose à la basilique de Saint-Jean de Latran.

Le corps diplomatique y assistait.

La cérémonie a été clôturée par le chant du « Te Deum ».

L'AFFAIRE MATTHIS

PERQUISITIONS AU SIÈGE DES JAUNES

UN INCIDENT. — SCELLÉS BRISÉS

Paris. — En vertu d'un mandat de M. Jolliot, juge d'instruction, M. Hamard, chef de la Sûreté, accompagné de son secrétaire et de deux inspecteurs, s'est présenté au siège de la Fédération des Jaunes, 4, boulevard des Italiens, pour y opérer une perquisition, mais en l'absence de M. Biétry, le magistrat s'est retiré après avoir apposé les scellés sur la porte de l'appartement et sur la boîte aux lettres.

A quatre heures et demie, par le concierge, ayant la garde des scellés, M. Hamard était prévenu que M. Biétry était arrivé vers quatre heures et avait brisé les scellés.

A cinq heures, M. Hamard, avec deux inspecteurs, revenait, 4, boulevard des Italiens, et comme M. Biétry était toujours absent, il se contenta d'apposer à nouveau les scellés.

Il s'est retiré à cinq heures et demie.

L'agitation syndicaliste

UN CONGRÈS DE FONCTIONNAIRES SYNDIQUÉS

Dimanche matin, à dix heures, s'est ouvert dans la salle de l'Université Populaire de la rue de Trétaigne, le Congrès organisé par le Comité central pour la défense du droit syndical du prolétariat de l'Etat, des départements, des communes, qui s'est constitué au mois de décembre 1905, à la suite des poursuites contre les syndicats d'instituteurs, et dont le secrétaire est M. Nègre, instituteur révoqué.

Deux cents délégués environ prennent part à ce Congrès auquel les organisations de fonctionnaires adhérentes au Comité central ne sont pas seules représentées : on y a également invité les syndicats d'ouvriers des services publics, des services concédés, tels que le gaz et l'électricité. Voici d'ailleurs la liste des organisations qui se sont fait représenter au Congrès :

Union fédérative des travailleurs de l'Etat, fédération nationale du personnel civil des établissements de la guerre, fédération nationale des ouvriers et ouvrières des magasins administratifs de la guerre, fédération nationale des ouvriers et ouvrières des tabacs, fédération des allumettiers, syndicat national des ouvriers des postes, télégraphes et téléphones, syndicat des monnaies et médailles, syndicat de la manufacture de porcelaine de Sèvres, fédération nationale des syndicats d'institutrices et d'instituteurs, syndicat national des sous-agents des postes, télégraphes et téléphones, association générale des agents des postes, télégraphes et téléphones, union générale de contributions indirectes, syndicat général des travailleurs municipaux, syndicat national des travailleurs des chemins de fer, union syndicale des employés du gaz, syndicat des travailleurs du gaz, fédération des industries électriques, syndicat de l'assistance publique, syndicat de la régie des eaux, fédération des transports.

Ce Congrès, dont les séances ne sont pas publiques, comporte quatre questions à son ordre du jour : 1° Réalisation d'une entente entre les organisations : 2° action à mener à l'aide de cette entente ; 3° Loi de 1884 ; 4° Réintégration des fonctionnaires révoqués pour fait de syndicalisme.

LE CONGRÈS DES TRAVAILLEURS

Voici les notes communiquées par le Comité :

L'ordre du jour suivant a été voté à la fin de la séance du matin :

Le Congrès décide qu'il y a lieu d'établir une entente permanente pour la défense des libertés syndicales et des garanties professionnelles entre toutes les organisations qui composent le prolétariat administratif;

Déclare que le but de cette entente n'est pas d'éloigner ce dernier des forces ouvrières, mais de préparer au contraire sa fusion dans l'unité ouvrière.

La séance de l'après-midi a eu lieu sous la présidence de M. Cottet, de la fédération syndicale des instituteurs, assisté de M. Grangier, du syndicat des sous-agents des P. T. T., M. Matherel, de la manufacture de Sèvres, et M. Bionnet, secrétaire.

Voici le texte des divers ordres votés dans l'après-midi.

Sur la réintégration des fonctionnaires :

Le Congrès proteste contre les mesures de répression prises par le gouvernement contre les fonctionnaires coupables d'avoir voulu défendre leurs droits de travailleurs;

Réclame la réintégration de tous les fonctionnaires et salariés frappés pour faits de syndicalisme;

Demande que cette réintégration ait lieu par voie législative et par le vote du projet de loi voté par la Chambre et actuellement soumis à l'examen du Sénat;

Il ne saurait admettre, en effet, que M. Reinach soit réintégré dans son grade, alors qu'il ne s'agit pour lui que d'une question de hiérarchie (?) et d'amour propre, que les petits fonctionnaires restent révoqués, alors qu'il s'agit pour eux d'une question de dignité et d'une question de pain;

Prend l'engagement de poursuivre devant l'opinion publique et devant les pouvoirs publics, une vive campagne, jusqu'à ce que justice soit rendue aux camarades.

Sur l'extension du droit syndical :

Le Congrès déclare revendiquer pour les salariés de l'Etat le bénéfice intégral de la loi de 1884, et repousse tout projet de loi tendant à restreindre quoique ce soit le droit commun ouvrier dans ses avantages et ses conséquences;

Donne mandat au Comité central de prendre toutes les mesures propres à assurer aux salariés de l'Etat l'application de la loi de 1884 et à organiser une campagne d'agitation pour éclairer l'opinion publique et obliger les parlementaires à tenir les engagements formels qu'ils ont pris lors des élections législatives de 1906 en faveur de l'extension immédiate du droit syndical, à tous les salariés de l'Etat et ouvriers de service publics.

Sur le cas du Syndicat des instituteurs de Maine-et-Loire, que le gouvernement a sommé comme on le sait de quitter la Bourse du Travail d'Angers et de s'abstenir de toute participation aux congrès mixtes.

Le congrès proteste contre les poursuites engagées par le gouvernement contre le syndicat de Maine-et-Loire, engage ses camarades à persévérer dans l'attitude qu'ils ont eue jusqu'à ce jour vis-à-vis des pouvoirs publics et à refuser énergiquement de s'incliner devant l'arbitraire gouvernemental.

Enfin, en fin de séance, le Congrès adopte l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès invite le Comité central à organiser une campagne de meeting pour intéresser l'opinion publique à la réintégration des fonctionnaires révoqués, pour l'obtention du droit syndical, et d'une façon générale à prendre tous les moyens d'agitation utiles avec le concours des syndicats adhérents.

SOLDATS EN REVOLTE

Violent incident à Toulon

Toulon, 27 décembre. — Les autorités militaires font actuellement une enquête sur une grave mutinerie qui a éclaté au 22e régiment colonial, caserné à Hyères.

Pendant la nuit de Noël, 17 hommes enfermés dans les locaux disciplinaires, après un vacarme épouvantable, se mirent à chanter l'« Internationale ». Le poste de garde ne parvint pas à rétablir l'ordre. En présence de l'exaltation des mutins et de leur refus d'obéissance, le chef de poste dut recourir aux tuyaux d'arrosage. Sous l'action de l'eau froide les mutins se turent et le calme se rétablit.

D'autres mesures disciplinaires vont être prises à l'égard de ces soldats indisciplinés.

CHOSES DU MAROC

Rixe entre policiers français et espagnols

Tanger, 27 décembre. — Dans plusieurs points de la ville ont eu lieu, hier soir, des rixes sanglantes entre les askaris de la police espagnole et ceux de la police française.

On compte plusieurs blessés des deux côtés.

L'effervescence provoquée dans les rues s'est vite communiquée aux casernements, où les officiers ont eu beaucoup de difficultés à maintenir l'ordre.

Aujourd'hui, le calme n'a pas été troublé.

DANS LE SUD-ALGÉRIEN

Des bandits attaquent une diligence

Lalla-Marnia, 27 décembre. — Une diligence faisant le service de la poste et des voyageurs entre Lalla-Marnia et Tlemcen a été attaquée hier soir à 11 heures.

Cette attaque coïnciderait avec l'apparition d'un fameux bandit dont les exploits ont mis la terreur parmi les fermes et les gourbis des environs.

Les détails manquent.

LES AVARIES DU « GLOIRE »

Premiers résultats de l'enquête

Brest, 27 décembre. — On vient seulement d'avoir connaissance d'une autre avarie subie par le croiseur « Gloire ». Au cours d'une récente traversée de Quiberon à Brest, le « Gloire » échoua près de l'île Hœdic.

L'amiral Jauréguiberry désigna le croiseur « Gueydon » pour porter secours au bâtiment, mais le « Gloire » déséchoua par ses propres moyens.

La Commission d'enquête continue ses investigations sur le sabotage. De nombreux matelots et officiers ont été interrogés.

L'aéroplane de Wilbur Wright saboté

Le Mans, 27. — Plusieurs fois déjà Wilbur Wright et les gens de son entourage avaient cru s'apercevoir que des actes de malveillance étaient commis sur l'aéroplane dans l'intention non équivoque d'immobiliser l'appareil.

On a, samedi après-midi, acquis la certitude que ces soupçons étaient fondés. En effet, l'aviateur qui se préparait à effectuer un vol en présence de M. Lilaz, chef de cabinet du ministre des travaux publics, a constaté au moment de s'envoler dans l'espace, qu'une main malveillante avait remplacé par de l'essence l'huile de son carter. Redoutant qu'on n'eût également truqué d'autres organes essentiels de l'appareil, l'aviateur ne s'est décidé à prendre l'essor qu'après avoir soigneusement vérifié tout le mécanisme.

Son expérience, qui a duré une dizaine de minutes, a été splendide d'audace. Au lieu de tourner comme il le fait de coutume autour de l'aérodrome, Wright a consacré toute la durée du vol à des séries de virages, de virevoltages et de crochets brusques, constituant une acrobatie aérienne d'une hardiesse impressionnante. Il est ensuite venu atterrir à la porte même de son hangar. M. Lilaz, après lui avoir adressé de chaleureuses félicitations, lui a donné l'assurance que M. Barthou viendra en personne la semaine prochaine admirer les dernières expériences auxquelles il va se livrer à Auvours.

Tous nos lecteurs nous câblent : Rien de meilleur que le Chocolat Delespaul-Havez. C'est vrai.

BRUIT D'UNE TENTATIVE D'ASSASSINAT CONTRE LE SHAH

Saint-Pétersbourg. — Suivant une dépêche publiée par le « Vecher », une tentative d'assassinat aurait eu lieu contre le Shah : deux indigènes déguisés en prêtres avaient réussi à s'introduire dans le cabinet du Souverain, et tenté de le tuer à coups de revolver. Ils en furent empêchés par trois cosaques qui se jetèrent sur eux et les désarmèrent.

Pendant que l'un des assassins se débattait, son revolver partit, et la balle alla effleurer les épaulettes du prince héritier.

A la légation de Perse il n'est pas possible d'avoir confirmation de la nouvelle.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Saint-Pétersbourg. — La France, l'Angleterre, la Russie et la Turquie sont d'accord pour la réponse à faire à la nouvelle note de l'Autriche.

La Turquie est toujours d'avis de provoquer la réunion de la conférence.

AU CONGO FRANÇAIS

Un combat

Nous avons 15 tués et 20 blessés

Anvers. — Le steamer Albertville venant du Congo est arrivé ici avec 40 passagers.

Dans le nouveau Congo français la révolte de Sangha est terminée. M. Martino, gouverneur adjoint du Congo, est revenu à Brazzaville, venant de l'Oubanghi. Pour assurer la pacification dans le pays, un combat a eu lieu. Les troupes françaises ont eu 15 tués et 20 blessés.